

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/2022

Séance du 8 avril 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	9
Vote	14
Date convocation	01/04/2022

L'An deux mille vingt-deux, le vendredi 8 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

AFFECTATION DE RESULTAT.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN.

Pouvoirs : Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Cyril LEGER donne pouvoir à Céline BERNART, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Geneviève PEPE donne pouvoir à Olivier CORNELIUS.

Absents : Néant

Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire d'Utelle explique qu'après examen du compte administratif 2021, il apparaît un excédent de fonctionnement de 415 953,97€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal
A l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement tel que :

Résultat de fonctionnement :

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

+ 140 753,20 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

+ 275 200,77 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

415 953,97 €

D Solde d'exécution d'investissement

- 319 447,20 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

+ 81 549,27 €

Besoin de financement F

=D+E

- 237 897,93 €

AFFECTATION = C

=G+H

+ 415 953,97 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

237 897,93 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)


178 056,04 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme


Yves GILLI
Maire